

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/005

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 6 MARS 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 3 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

M. le maire explique en préambule, que la municipalité souhaite rester sur ses fondamentaux dans le domaine de la gestion des finances communales en n'augmentant pas la fiscalité locale qui est stable et attractive depuis maintenant une vingtaine d'années :

	<u>Sarralbe</u>	<u>Moyenne départementale</u>	<u>Moyenne nationale</u>
Taxe d'habitation :	11,39 %	23,32 %	24,56 %
Taxe foncier bâti :	12,49 %	16,41 %	21,59 %
Taxe foncier non bâti :	34,99 %	53,76 %	49,72 %

Il souligne que la commune va continuer en 2021 à s'appuyer sur sa capacité d'autofinancement.

Il indique que les annonces du plan de relance gouvernemental sont attrayantes sur le papier et démontre à l'appui de la liste des innombrables programmes d'aide financières auxquels la commune n'est pas éligible, que sous l'emballage il n'y a en réalité que du vide et de la communication.

Il relève que le département de la Moselle reste à priori le seul cofinanceur fiable des programmes d'investissement. M. le maire met l'accent sur le fait que l'implantation de l'unité de fabrication de panneaux photovoltaïques REC SOLAR à Hambach avec la création prévisionnelle de 1 500 emplois directs constitue une véritable opportunité pour Sarralbe qui est la commune de proximité la plus attractive de par ses équipements publics remarquables, son tissu commercial bien vivant et ses nombreux services présents.

M. le maire ajoute qu'il va falloir réviser le plan local d'urbanisme de la commune pour étudier l'implantation des futurs lotissements d'habitations et redéfinir la vocation des espaces réservés au développement industriel, la commune ayant perdu cette compétence au profit de la CASC.

M. le maire indique qu'un travail est également en cours avec la société Ineos pour permettre la transformation en logements sociaux du parc immobilier de cette entreprise dans les rues de Tavaux, Edgar Hulin et Hannon par la société CDC/Habitat Sainte Barbe. Il ajoute que la commune se portera acquéreur d'un espace d'environ 6,5 hectares de superficie dont l'ancien « Casino Solvay » afin d'accompagner cette opération en améliorant le cadre de vie et en faisant le lien avec le « parc de la halte fluviale ».

Il précise qu'il s'agit d'être en mesure d'accueillir davantage de population à Sarralbe.

M. le maire signale par ailleurs, que la CASC a répondu favorablement aux demandes de mise en conformité des réseaux d'assainissement dans la rue de la Gare, la traversée d'Eich et dans les rues des Fauvettes et des Hirondelles.

Il explique que la commune devra accompagner ces travaux en particulier dans les rues des Fauvettes et des Hirondelles par une rénovation de la chaussée et des trottoirs.

M. le maire rappelle également que le PPRT continuera à peser lourd dans le budget 2021 avec une contribution prévisionnelle de l'ordre de 425 000 € de mesures supplémentaires auxquelles s'ajoutent les 320 000 € de travaux de démolition d'habitations dans le cadre des mesures foncières. Il relève que la CASC a également accepté par la voix de son vice-président, à rénover en 2021 la piste cyclable sur le chemin du cimetière entre le centre-ville et le canal de la Sarre, de même qu'à remplacer en 2022 la passerelle de ce chemin enjambant l'Albe.

M. le maire propose aussi d'inscrire au budget 2021 la réfection d'une partie endommagée des deux carrefours giratoires rue de Strasbourg, le renforcement du dispositif de vidéoprojection aux abords de la mairie, du groupe scolaire et du centre culturel et sportif, le maintien du niveau des subventions de soutien du tissu associatif et le maintien des crédits pour la culture et pour les écoles.

M. Patrick Hirschberger, conseiller municipal, souhaite connaître le devenir de l'ancien « Casino Solvay ». M. le maire indique qu'il s'agit déjà dans une première étape d'en devenir propriétaire puis par la suite de rechercher un acquéreur développant un projet correspondant aux souhaits de la commune.

M. Patrick Hirschberger souhaite également connaître le devenir du gymnase J. Cressot. M. le maire indique que la société Leach ayant manifesté son souhait de continuer à se développer à Sarralbe, cette location sera poursuivie.

S'engage ensuite un débat concernant les mauvais résultats de l'évaluation du niveau des élèves de Sarralbe au moment de leur entrée en 6^{ème} au collège Doisneau, M. le maire rappelant les démarches entreprises auprès de l'inspection académique tant pour la demande de classement en REP (Réseau d'Education Prioritaire), que pour l'accueil des enfants des classes ULIS au collège (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) mais constatant également les carences de certains parents d'élèves.

Toujours pour les prévisions budgétaires en 2021, M. le maire présente une liste des principaux investissements proposés :

- le programme des travaux de requalification de la traversée d'Eich qui s'étalera sur 3 années en raison de la nécessité d'intervention préalable des concessionnaires des réseaux avec l'ouverture en 2021 d'un crédit d'environ 1 million d'euros,
- la 2^{ème} tranche de rénovation du cimetière pour un montant de 450 000 €,
- l'étude d'un programme de rénovation globale du centre culturel et sportif pour déposer une demande de subvention auprès du département de la Moselle,
- le remplacement des chaudières des vestiaires des clubs de football à Rech et à Sarralbe,
- l'acquisition d'un dispositif d'arrosage automatique pour le terrain de football de Sarralbe,
- des travaux d'aménagement d'un local d'hébergement de femmes soumises à des violences conjugales,
- une première tranche de travaux d'isolation thermique en mairie de Sarralbe,
- des travaux de sécurisation de la traversée de la chaussée devant la Maison du Temps Libre et l'école maternelle à Rech,
- la mise en place d'un nouveau site internet de la commune,
- le remplacement du vidéoprojecteur du centre culturel,
- la reprise de la chaussée sur un tronçon de la rue Goethe,
- l'éclairage public du cheminement piétonnier à l'arrière du hall des tennis couverts,
- la rénovation d'un préau de l'école élémentaire du groupe scolaire « Robert Schuman »,

- le remplacement des ordinateurs anciens du groupe solaire « Robert Schuman »,
 - des travaux à la maison forestière St Hubert,
- et le remplacement des arbres dans la rue d'Eich.

M. Jean-Paul Schmitt, conseiller municipal souhaite aborder deux points :
la nécessité d'une maison de santé et la nécessité d'une chambre funéraire.

S'agissant de la Maison de Santé, prenant en exemple un équipement construit à Dieuze, il considère qu'il faut être capable de se projeter dans l'avenir et que Sarralbe prend du retard dans ce domaine.

M. le maire rappelle qu'une maison de santé pluridisciplinaire existe déjà à Sarralbe, validée par l'Agence Régionale de Santé et qu'il ne peut y avoir deux équipements dans une même commune.

M. le maire souligne qu'il n'a aucune intention de délocaliser cet « équipement en périphérie de la ville ce qui aurait des conséquences désastreuses en terme de fréquentation du centre-ville. M. Jean-Paul Schmitt indique que ce n'est pas son propos.

M. le maire rappelle par ailleurs que les médecins sont pour la plupart déjà propriétaires de leur cabinet au centre-ville.

Il conclut en soulignant que la volonté de la commune est de travailler avec les professionnels de santé et en aucun cas contre les professionnels de santé.

Mme Marie-Laure MEYER, conseillère municipale, fait remarquer que si des habitants supplémentaires sont appelés à s'installer à Sarralbe avec le projet Rec Solar, il faut également penser à des médecins supplémentaires.

Pour ce qui est de la nécessité d'une nouvelle chambre funéraire, M. le maire indique qu'un équipement de ce type pourrait être aménagé à Sarralbe et que le sujet sera mis à l'ordre du jour prochainement.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, M. le maire déclare le débat d'orientation budgétaire 2021 clos.

Le Conseil Municipal,

au terme de la présentation des perspectives financières de la Ville et des actions programmées pour 2021,

A l'unanimité des voix,

- confirme la tenue du débat d'orientation budgétaire conformément aux textes en vigueur et préalablement à l'élaboration du budget primitif 2021 (principal et annexes du lotissement "Les Tilleuls" et lotissement "Joseph Cressot").

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 mars 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 mars 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT